

Compte-rendu de la Commission Administrative du CCAS du 21/01/2019 à 18 heures
Mairie de St Sorlin d'Arves

Convocation à la réunion faite le 15/01/2019

PRESENTS : MM. BALMAIN Robert, DIDIER Guy, CHAIX Michel, CHARPIN Sandrine

ABSENTS : /

Madame CHARPIN Sandrine, étant personnellement concernée, ne prend part ni au débat ni au vote.

1/ Location du local de la Maison du Tourisme à l'Ecole de Ski Français

Monsieur le Président rappelle à la Commission Administrative du CCAS qu'un bail de location avait été conclu entre le CCAS et l'Ecole de Ski Français pour la location du local situé à la Maison du Tourisme pour une durée de six ans et qu'il y a lieu de proposer un nouveau bail d'une durée d'un an, du 20/12/2018 au 19/12/2019.

Monsieur le Président donne lecture du projet de bail de location.

Décision : 3 voix pour

Approbation du bail entre l'Ecole de Ski Français de Saint Sorlin d'Arves et le CCAS de Saint Sorlin d'Arves pour la location du local sis à la Maison du Tourisme pour une durée d'un an du 20/12/2018 au 19/12/2019

Fixation du montant du loyer annuel à 2560 €

Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le bail et tous autres documents.

